

Le 3 mars 2006

La Ville présente sa position sur l'harmonisation des assurances et des caisses de retraite

En vertu de la lettre d'entente 2004-V-24, l'harmonisation des régimes de retraite et d'assurances devait se faire dans un délai raisonnable. Cependant, malgré nos demandes répétées, la Ville a pris du retard dans plusieurs dossiers syndicaux, dont celui de l'harmonisation en raison du contexte politique et de la désorganisation qui en a découlé.

Cela dit, la Ville a sous-estimé l'effort requis pour harmoniser les assurances et les caisses de retraite. De plus, elle ne disposait pas des ressources professionnelles pour la conseiller. Après avoir embauché un actuaire, la Ville a établi sa position, et nous a finalement rencontrés pour nous la présenter, le 18 janvier dernier.

La Ville ne souhaite pas harmoniser les assurances indépendamment des caisses de retraite. Elle souhaite que les professionnels soient couverts par un régime de retraite unique, basé sur celui des professionnels de l'ex-ville de Montréal. Elle souhaite également que l'harmonisation n'engendre pas de coûts supplémentaires. Certains cols blancs, intégrés au SPPMM, nous ont indiqué qu'ils veulent les assurances des professionnels de l'ex-ville de Montréal, mais certains souhaitent aussi conserver leur caisse de retraite d'origine.

Autre élément d'importance, la Ville nous a informés qu'elle voulait introduire une formule de partage de risques, ce qui remet en cause le règlement de la caisse de retraite des professionnels de l'ex-ville. Évidemment, le SPPMM est en désaccord avec une telle position.

À la lumière de ces données, le SPPMM a repris l'analyse du dossier accompagné de deux ex-cols blancs provenant de la CUM et de la Ville de Montréal ainsi que d'un actuaire. Nous vous informerons et vous consulterons sur les avenues possibles. Cependant, nous devons prendre le temps de négocier afin de parvenir à une entente satisfaisante pour la majorité des membres. L'objectif de la Ville est de finaliser le dossier d'ici le 1^{er} janvier 2007. C'est ce que nous souhaitons également, mais cette échéance sera difficile à respecter si la Ville profite de l'harmonisation pour remettre en question des acquis fondamentaux.